

MESSAGE IMPORTANT

Avant de donner le coup d'envoi de la nouvelle saison pongiste, il est nécessaire de procéder aux formalités d'usage pour être en conformité avec les règles établies par la FFTT.

Cette saison est marquée par l'apparition d'un nouveau serveur concernant les demandes de licences, lequel ne permet plus de valider une licence joueur sans la présentation d'un certificat médical et sans avoir pris connaissance des conditions d'assurance (voir le document ci-dessous qui est un concentré des informations disponibles sur www.fft.com/monclub en cliquant sur ? en haut à droite).

Pour valider votre licence, j'attends donc :

- Un certificat médical de non contre-indication en cours de validité.
- Le dossier d'inscription avec signature obligatoire en bas de la page 2/4 (à gauche) « conditions d'assurance ».
- Le règlement de la cotisation (tarif en bas de la page 4/4)

PS : Je communiquerai le montant des inscriptions au Critérium Fédéral dès que ceux-ci seront connus.

Bonne saison sportive.

Christian Solem
Inscriptions et licences

Extrait de demande de licence par internet : nouvelle procédure

Préalable à toute prise de licence

Avant toute prise de licence, le dirigeant responsable doit effectuer les vérifications suivantes :

- **Exiger une pièce d'identité** avant l'établissement de la licence
- Vérifier que le licencié a intégralement renseigné le **formulaire d'adhésion** (formulaire de demande de licence) et l'a daté et signé. Pour les joueurs mineurs, c'est le représentant légal qui doit signer.
- S'assurer, pour les licenciés, que le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique du **tennis de table en compétition** (obligatoire) est en cours de validité (moins d'un an à la date de la prise de licence).
- **Conserver** avec soin le formulaire d'adhésion, le certificat médical et les documents justificatifs des étrangers. Tous ces documents pourront, à tout moment, être exigés par l'instance gestionnaire.

La validation des licences

La validation (ou renouvellement) permet de renouveler des joueurs licenciés la ou les saisons précédentes, pour la saison en cours.

- La **date** est automatiquement la date du jour et ne peut être modifiée.
- Choisissez le **type de licence** (traditionnel ou promotionnel).

- Pour choisir le **type de certificat médical**, 2 cas se présentent :
- Soit vous disposez du certificat médical et dans ce cas, choisissez '**Standard**'.
Vous devrez alors obligatoirement remplir les informations concernant ce certificat :
 - Sa **date de délivrance**
 - Le **nom du médecin**
 - Son **numéro d'inscription** à l'ordre des médecins (**ADELI**).Cette dernière information figure obligatoirement sur le certificat qui a été délivré.
Ces informations sont obligatoires.
- Soit vous ne disposez pas du certificat. Vous choisirez alors '**ni entraînement, ni compétition**'. Dans ce cas, les informations médicales peuvent être omises.

- Le licencié doit **obligatoirement** avoir pris connaissance des **conditions d'assurance** concernant la couverture des garanties et les garanties complémentaires qui lui sont proposées. Vous devez donc après avoir informé le joueur, cocher cette case.
Un lien est placé à côté afin que vous accédiez au document de référence pour lui en faire part.

- Vous pouvez ensuite **valider la licence**. Celle-ci sera valable à partir de l'instant (date et heure) où vous l'avez validée. Un message de confirmation s'affiche sur l'écran et un lien vous est proposé si vous souhaitez apporter des modifications à cette fiche (adresse, téléphone, mail, etc....).
- Il vous est possible dès ce moment là d'éditer sur votre imprimante une **attestation de licence** qui pourra être présentée aux juge-arbitres et permettra de disputer les compétitions (sous réserve de la réglementation sur le certificat médical).
- L'organisme gestionnaire procèdera à l'édition de votre licence définitive et vous la fera parvenir selon les procédures habituelles.